



Aide > Chercher et réserver > Assurances

Quelles situations sont couvertes par l'assurance de Chubb?

Lors de la réservation de votre voyage auprès de Transavia ou par la suite via Mon Transavia, vous pouvez souscrire une assurance voyage ou annulation via notre partenaire Chubb. Vous avez le choix parmi trois types d'assurances : 1) une assurance annulation, 2) une assurance annulation + couverture vol manqué et bagages et 3) une assurance voyage et annulation.

Assurance annulation

Vous pouvez souscrire une assurance annulation jusqu'à 7 jours après avoir effectué votre réservation. Avec l'assurance annulation de Chubb, vous bénéficiez de la couverture suivante:

- Frais d'annulation par vol;
- Remboursement du prix de votre billet + extras, comme le bagage en soute et la réservation de siège, que vous avez réservés sur www.transavia.com;

Vous trouverez de plus amples informations dans les conditions du contrat et la synthèse de l'assurance.

Assurance annulation + assurance vol manqué et bagages

Vous pouvez souscrire une assurance annulation + assurance vol manqué et bagages jusqu'à 7 jours après avoir effectué votre réservation. Avec cette assurance de Chubb, vous bénéficiez de la couverture suivante :

- Frais d'annulation par vol ;
- Remboursement du prix de votre billet + extras, comme le bagage en soute et la réservation de siège, que vous avez réservés sur www.transavia.com;
- Jusqu'à 2 000 € en cas de bagages perdus, volés ou endommagés ;
- Jusqu'à 250 € en cas de vol retardé ou de vol manqué.

Vous trouverez de plus amples informations dans les conditions du contrat et la synthèse de l'assurance.

Assurance voyage et annulation

Avec l'assurance voyage et annulation de Chubb, vous bénéficiez pendant la durée de votre voyage* avec Transavia de la couverture suivante :

- Frais d'annulation par vol ;
- Remboursement du prix de votre billet + extras, comme le bagage en soute et la réservation de siège, que vous avez réservés sur www.transavia.com;
- Jusqu'à 2 000 € en cas de bagages perdus, volés ou endommagés ;
- Jusqu'à 250 € en cas de vol retardé ou de vol manqué ;
- Remboursement des frais médicaux.

*Par la durée de votre voyage, nous entendons le moment à partir du départ vers l'avion pour votre vol aller Transavia jusqu'à votre retour à votre domicile ou lieu de séjour.

Vous trouverez de plus amples informations dans les conditions du contrat et la synthèse de l'assurance.

Vous avez une question portant sur le contenu de votre assurance auprès de Chubb? Consultez le site web de Chubb et/ou contactez-les. Chubb est joignable les jours ouvrables entre 9h00 et 17h00 par téléphone au +31 (0)800-225522. Chubb n'a pas d'adresse e-mail, ni de réseaux sociaux.

En cas d'urgence à l'étranger, vous pouvez joindre Chubb au +31 (0)10 289 41 50.

Avons-nous répondu à votre question ?	
• Oui	♥ Non

Questions liées

- > Comment obtenir un certificat d'annulation de réservation pour mon assurance ?
- Puis-je également souscrire chez Transavia une assurance voyage et/ou annulation?
- Je veux souscrire une assurance voyage ou annulation via Transavia, mais je n'y arrive pas. Comment cela se fait-il?

- **>** Où puis-je introduire une réclamation auprès de Chubb?
- **>** Comment puis-je annuler ma réservation?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question?

Nous sommes là pour vous aider.

Nous contacter >

À Propos de Transavia	~
Nos idées voyages	~
Votre réservation	~
Notre Service Client	~

L'application Transavia





Restez informé(e)

Réseaux sociaux

Déclaration d'accessibilité non conforme
Conditions de transport
<u>Avis juridique</u>
<u>Confidentialité</u>
Conditions d'utilisation
<u>Payer en toute sécurité</u>
Politique des cookies
Esclavage moderne
Prestation de voyage liée
Conditions liées au réacheminement , au remboursement et à l'attribution d'un avoir
Signalement de vulnérabilité
Israeli Aviation Services Law
<u>Kingdom of Saudi Arabia Passenger Rights</u>